

RÉSERVATION CURE THERMALE

Demande d'inscription à retourner à :

ETS THERMAL BALARUC-LES-BAINS

Service Réservation

B.P. 45 - 34540 BALARUC-LES-BAINS

Téléphone : 04 67 51 76 01 – Fax : 04 67 51 76 91

Email : contact.thermes@thermesbalaruc.com



OUVERTURE

du 5 mars au 15 décembre 2012

INDIQUEZ CI-DESSOUS VOS COORDONNÉES

M^{me} M^{lle} M

Nom et prénom du curiste Sexe : F H

Nom de jeune fille Date de naissance

Nom et prénom de l'assuré

Adresse du curiste

Code postal Ville

Téléphone N° sécurité sociale

E-mail Profession

Avez-vous déjà effectué une cure à Balaruc-les-Bains ? Oui Non

Si oui, indiquez votre RÉFÉRENCE CURISTE

Veillez indiquer à quelle date vous souhaitez commencer les soins en notant deux autres possibilités au cas où l'établissement serait complet :

➔ Établissement ATHÉNA HESPÉRIDES

➔ Orientation choisie Rhumatologie (RH) Rhumatologie (RH)

Rhumatologie + Phlébologie

Phlébologie (PHL)

Phlébologie + Rhumatologie

Lundi Lundi Lundi

➔ **Médecin qui a prescrit la cure thermique**

Généraliste ou Spécialiste

Nom du médecin :

Adresse :

Code postal Ville

Téléphone E-mail

➔ **La prise en charge de la cure thermique**

Est-elle prise en charge par : la Sécurité Sociale ou un autre organisme, lequel ?

Nom de votre Mutuelle complémentaire :

Serez-vous accompagné(e) : Oui Non

Vous pouvez nous indiquer le nom et les coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin :

➔ **Lieu de résidence de votre cure thermique si votre logement est déjà réservé (obligatoire)**

Pour tous renseignements sur l'hébergement contacter l'Office de Tourisme. (Tél. : 04.67.46.81.46 – Fax : 04.67.46.81.54)

INSCRIPTION - RÉSERVATION

Votre réservation doit être accompagnée d'un règlement de 70 € d'avance sur réservation par curiste (100 € pour les couples)

à l'ordre de l'établissement Thermal de Balaruc-les-Bains

Cette mesure ne s'applique pas aux assurés sociaux suivants :

- Les Accidents du Travail AT ;
- Les Affections à Longue Durée ALD ;
- Les ayants droit de la CMU, (Couverture Maladie Universelle).

DATE :

SIGNATURE :

Le curiste doit fournir la photocopie de la prise en charge à 100 % valable pour l'année 2012, pour justifier de la dispense d'avance sur réservation.